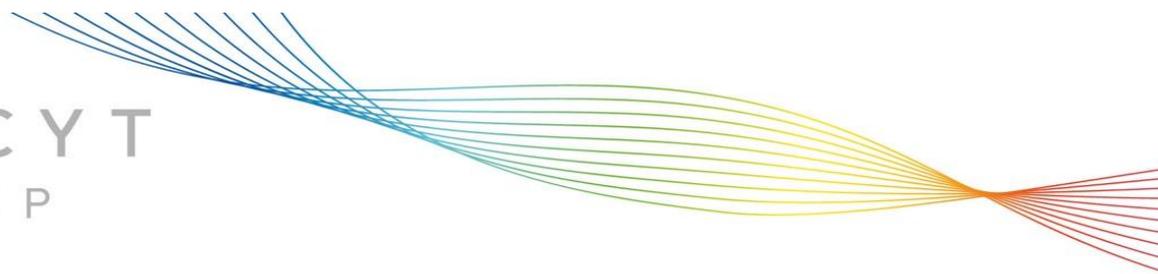


NOVACYT  
GROUP



**NOVACYT**

Société Anonyme

13 avenue Morane Saulnier

78140 Vélizy-Villacoublay

---

**Rapport de Gestion**  
**sur les comptes de l'exercice clos**  
**le 31 décembre 2015**

## NOVACYT

**Société Anonyme au capital de 674.101,27 euros**  
**Siège social : 13 avenue Morane Saulnier - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY**  
**491 062 527 RCS VERSAILLES**

(ci-après la « Société » ou « Novacyt »)

---

### RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

---

Chers actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de Novacyt (dénommée ci-après la « Société ») et de ses filiales au cours de l'exercice ouvert le 1er janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015 en application des dispositions du Code de Commerce.

#### 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

##### 1.1 Présentation générale de l'activité de Novacyt

Le Groupe Novacyt est un leader dans le secteur du diagnostic médical et dispose d'un portefeuille de produits et services pour le cancer et les maladies infectieuses. Grâce à sa plaque-forme technologique propriétaire NovaPrep® et à un vaste réseau international, Novacyt est capable de mettre à disposition une offre produits très large et très innovante dans les domaines de la cancérologie et des maladies infectieuses. Le Groupe est présent dans la vente de réactifs utilisés en cancérologie, microbiologie, hématologie et sérologie. Ses clients et partenaires figurent parmi les plus grandes sociétés du secteur.

##### 1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires

- Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 8,9 M€ en 2015, par rapport à 7,8 M€ (Chiffre d'affaires Groupe proforma) en 2014, soit une croissance de 14%.
- Le chiffre d'affaires de Lab21 s'élève à 7,6M€ en 2015 et a progressé de 12% par rapport à 2014(chiffre d'affaires proforma). La croissance a ralenti au second semestre, en raison d'attributions d'appels d'offre trop tardives pour être comptabilisées. Le premier de ces appels d'offre a été gagné et les bénéfices de ces appels d'offres seront comptabilisés en 2016.
- Le chiffre d'affaires de NOVAprep®, s'élevant à 1,3 M€, s'inscrit dans une croissance significative de +30% par rapport à 2014. Le second semestre a affiché une forte croissance de 53% par rapport à la même période de 2014.
- A l'international, le chiffre d'affaires de NOVAprep® a enregistré une croissance de 52% à 86% selon les régions, la zone Asie-Pacifique ayant affiché la plus forte croissance grâce à un nouveau contrat de distribution avec Leica Biosystems.
- NOVAprep® a également été lancé avec succès dans un certain nombre de nouveaux pays dont la Chine, l'Espagne, l'Italie, la Suède, l'Autriche, la Biélorussie et certains pays africains.

- Un accord majeur de distribution de 5 ans a été signé avec Leica Biosystems sur le marché chinois pour la technologie NOVAprep®, avec un pré-lancement au cours des deux derniers mois de l'année.
- Un accord de collaboration majeur a été signé avec Abbott afin de valider l'utilisation des systèmes de cytologie en milieu liquide NOVAprep® associée au test de diagnostic moléculaire HPV en temps réel, élargissant potentiellement les opportunités de marché pour la technologie NOVAprep®.

### 1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'exercice 2015 est marqué par la création de la société holding Novacyt Asia Ltd située à Hong Kong, qui a elle-même créé le 29 mai 2015 une filiale en Chine, la société Novacyt China. Ces deux structures sont destinées au développement des ventes sur le continent asiatique.

#### Emprunt obligataire de 3,5M d'euros - Kreos

Le 15 juillet 2015 la Société a réalisé une émission obligataire de 3,5M d'euros intégralement souscrite par Kreos Capital IV (UK) Ltd., un fonds d'investissement anglais spécialisé dans la dette de croissance.

Ces obligations ont été émises en une seule tranche avec une maturité de 3 ans et un taux d'intérêt annuel de 12,5%. Cette somme a été affectée, à hauteur de 1,5M d'euros, au remboursement contractée auprès de Clydesdale Bank.

Novacyt et ses filiales ont consenti à Kreos Capital IV (UK) Ltd. un certain nombre de sûretés usuelles dans ce type de financement.

#### Emprunt obligataire flexible d'un montant maximum de 5M d'euros – Yorkville

Le 31 juillet 2015, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, a approuvé le principe d'une émission de 20 bons d'émission d'OCABSA (les « **Bons d'Emission** ») exerçables à la discrétion de Novacyt au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros, dans le cadre d'une opération de placement privé souscrits par YA Global Master SPV Ltd (ci-après "Yorkville").

La Société a immédiatement exercé un (1) Bon d'Emission, donnant lieu à la souscription de 25 OCABSA, soit un emprunt obligataire de 250.000 euros. Les 475 obligations convertibles restantes pouvant être émises au cours des 36 prochains mois dans le cadre de l'exercice des 19 Bons d'Emission restants, étant entendu que la Société n'est nullement dans l'obligation d'exercer ces Bons d'Emission.

Les Bons d'Emission, qui sont incessibles, ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché d'Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotés.

Les obligations convertibles (OCA) émises le 31 juillet 2015 et celles qui seront émises ultérieurement sur exercice des Bons d'Emission ont les mêmes caractéristiques.

Les OCA sont émises au pair, soit 10.000 € chacune, avec un taux d'intérêt de 2% par an et ont une maturité de 9 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OCA non converties doivent être remboursées par Novacyt.

La créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA en tenant compte, le cas échéant, des intérêts correspondants) peut être convertie en actions à la demande du porteur, selon le taux de conversion suivant : 95% du plus bas des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Novacyt (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée,

sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Novacyt, soit 1/15ème d'euro. Les OCA ne sont cessibles que sur accord préalable et écrit de Novacyt.

Le nombre de bons de souscription d'actions (BSA) à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCABSA est celui qui sera multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après). Le montant obtenu est égal à la moitié du montant nominal des 25 OCA émises, soit 125.000 €.

Les BSA sont immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils peuvent être exercés à compter de leur émission et ce jusqu'au 36ème mois inclus suivant leur date d'émission (la « **Période d'Exercice** »). Chaque BSA donne le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire une (1) action nouvelle Novacyt.

Le prix d'exercice des BSA est égal à 110% du cours de clôture de l'action Novacyt du jour précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés (ou la date d'émission des OCA, s'agissant de la première tranche d'OCA).

Les 25 OCA souscrites par Yorkville le 31 juillet 2015 ont été intégralement converties.

Au 31 décembre 2015 :

- Yorkville détient 22 681 BSA (BSA de la 1<sup>ère</sup> tranche) exerçables à un prix d'exercice de 5,511 euros par action ;
- Les 25 OCA souscrites par Yorkville le 31 juillet 2015 ont été intégralement converties en actions le 26 août, 6 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2015 (voir le paragraphe 9.2 ci-dessous)
- Aucune nouvelle tranche n'a été émise.

#### 1.4 Activité commerciale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Montants en k€	Cytologie	Diagnostic	Total
<b>Zone géographique</b>			
Afrique		349	349
Europe	1 057	3 861	4 917
Asie Pacifique	148	1 827	1 976
Amerique		667	667
Moyen Orient	103	881	984
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 308</b>	<b>7 585</b>	<b>8 892</b>

#### 1.5 Activité en matière de recherche et développement

- **Projet de développement d'un module de lecture automatisée de frottis par tri nucléaire à des fins de diagnostic cytologique :**

Novacyt est une société de diagnostic dans le domaine de la cytologie et plus particulièrement du dépistage du cancer du col de l'utérus. Dès sa création, le projet de l'entreprise était de développer une solution entièrement automatisée de cytologie de nouvelle génération. Cette solution devait être essentiellement représentée par une gamme d'automates techniques qui préparent les échantillons cellulaires pour déposer les cellules sur une lame d'analyse, complétée par une gamme d'automates d'aide au diagnostic cytologique, destinée à aider dans la détection des cellules anormales le médecin qui analyse les lames d'étalement cellulaire.

Ces automates doivent intégrer un module software spécifiquement dédié, de navigation et de classification cellulaire (tri nucléaire), afin de permettre une aide au diagnostic cytologique. Ce module software est au cœur du savoir-faire et de la stratégie de Novacyt. Ce projet est développé par la Société pour faire face aux concurrents qui proposent ce type de solution d'aide à la lecture et permet à la Société de se positionner sur le marché de la cytologie numérique.

## 1.6 Activités polluantes ou à risque

Néant

## 1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et gestion des risques financiers

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2015 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique du groupe s'explique par le fait qu'il est encore dans sa phase de développement pendant laquelle des dépenses de recherche non capitalisables sont encourues alors que les revenus récurrents ne suffisent pas à équilibrer l'exploitation.
- Sur la base de la trésorerie disponible au 31 décembre 2015 et des prévisions de trésorerie, le groupe dispose des moyens nécessaires pour honorer ses échéances jusqu'en septembre 2016.

En effet, les prévisions de trésorerie réalisées au niveau du groupe font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie au 31 décembre 2015 s'établit à 1,7 m€,
- Une augmentation de capital de 4m€ a été souscrite au premier trimestre 2016,
- Un nouvel emprunt KREOS conditionné à l'acquisition de la société Primer Design a été souscrit au premier trimestre 2016 à hauteur de 3m€,
- La société a obtenu 0,75 m€ complémentaires de financement obligataire convertible Yorkville au cours du premier trimestre 2016

Sur cette base, la société considère que la continuité d'exploitation devrait être assurée jusqu'en septembre 2016.

Des négociations sont actuellement en cours avec des tiers afin de trouver de nouvelles sources de financement qui permettraient au groupe de faire face à ses obligations au-delà du mois de septembre 2016. Aucun accord n'a été conclu et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que ces discussions aboutiront à un accord définitif.

Dans l'hypothèse où ces discussions ne trouveraient pas à se concrétiser, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait être remis en cause.

### • Risque de taux

Le Groupe a contracté pour le financement de son activité principalement des emprunts obligataires. Celui souscrit par Kreos Capital IV Ldt porte intérêt à taux fixe, les intérêts étant majorés lors du paiement de la dernière échéance en juillet 2018 d'une somme allant de 0 à 500.000 € en fonction du cours de l'action Novacyt à cette date.

### • Risque de change

Le Groupe est fortement implanté au Royaume-Uni où sont situées ses principales filiales. Néanmoins, le financement du Groupe est principalement assuré par des financements libellés en euros.

- Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et au travers des dépôts auprès des banques.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

- Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, des souscriptions d'emprunts, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

## 1.7 Evènements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

Signature d'un contrat avec Invest Securities en janvier 2016 pour qu'Invest Securities, un groupe indépendant de services d'investissement et de conseil basé à Paris, initie la couverture de Novacyt.

Signature d'un contrat avec la société MDL Asia Pty Ltd pour renforcer la commercialisation et la distribution pour la région Asie-Pacifique, hors Chine. MDL Asia est solidement installé dans la région Asie-Pacifique avec des bureaux à Singapour, en Australie, en Chine et en Thaïlande

### Signature d'un contrat d'acquisition sous conditions suspensives de la société Primer Design<sup>1</sup>

Le 18 janvier 2016 nous avons annoncé la signature d'un accord avec les actionnaires de Primer Design Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé Mill Yard Nursling Street, Rownhams, Southampton, Hampshire SO16 0AJ, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 05228545 (ci-après « **Primer Design** ») portant sur l'acquisition par la Société de 100% du capital et des droits de vote de Primer Design.

Primer Design est le leader spécialiste du PCR (*polymerase chain reaction*) en temps réel au Royaume-Uni. La société dispose d'une base importante de clientèle au Royaume-Uni et exporte aussi vers plus de 100 pays dans le monde. La gamme de produits comprend plus de 450 kits de PCR en temps réel pour la détection d'agents pathogènes, ainsi que d'autres réactifs de PCR en temps réel. Il a récemment mis au point et lancé un nouvel instrument de PCR en temps réel appelé genesig®.

Le prix d'acquisition d'un montant de 9.850.000 £ sera payé à hauteur de 4.850.000 £ par émission d'actions nouvelles et pour le solde en numéraire. Un complément de prix de 2.500.000 £ sera éventuellement versé à une date ultérieure aux vendeurs sous réserve de la réalisation effective d'objectifs de ventes fixés sur les trois prochaines années.

Le contrat d'acquisition portant sur Primer Design est soumis aux conditions suspensives usuelles en la matière et notamment l'approbation par les actionnaires de la Société de l'apport en nature et de l'augmentation de capital qui en résulte ainsi que l'obtention d'un financement pour la partie du prix payable en numéraire.

---

<sup>1</sup> A la date d'émission de ce rapport l'acquisition définitive est en cours de finalisation, nous vous invitons donc à vous reporter au communiqué de presse.

## Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016

Dans le cadre de l'acquisition de Primer Design, l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 a notamment :

- Approuvé l'augmentation de capital par apports en nature et émission de nouvelles actions Novacyt au bénéfice des actionnaires de Primer Design sous la condition suspensive de l'obtention d'un financement pour payer la partie payable en numéraire du prix d'acquisition de Primer Design.
- Délégué ses pouvoirs au Conseil d'administration afin de constater la réalisation de la condition suspensive précitée et par conséquent, la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apports en nature.
- Accordé les compétences nécessaires au Conseil d'administration afin de procéder à diverses augmentations de capital en numéraire :
  - o Réservée à une catégorie de personnes dans la limite d'un montant nominal de 290 000 euros,
  - o Par placement privé dans la limite d'un montant nominal €52 000 euros,
  - o Dans le cadre du dispositif TEPA dans la limite d'un montant nominal 70 000 euros.

## Obtention du financement de l'acquisition de Primerdesign

Le 1<sup>er</sup> avril et le 25 avril 2016, Novacyt a annoncé :

- une levée de fonds d'environ 4 000 000 d'euros (soit une augmentation de capital en valeur nominale de 190.047,13 euros par l'émission de 2.850.707 actions nouvelles) ; et
- un accord de Kreos Capital pour fournir un financement obligataire de 3 000 000 d'euros.

## Financement Yorkville

Les OCA émises lors du tirage de la tranche n°1 Yorkville (31 juillet 2015) ont intégralement été converties. A ce jour 22,681 BSA de la tranche n°1 sont encore en circulation.

Le 26 février 2016, Novacyt a formulé une demande de tirage de la tranche n°2 (250.000 €) et le 1<sup>er</sup> mars 2016 25 OCA et 54.632 BSA de la tranche n°2 ont été émis.

Le 14 avril 2016, Novacyt a formulé une demande de tirage des tranches n°3 et n°4 (500.000 €) et le 18 avril 2016 50 OCA et 142.045 BSA des tranches n°3 et n°4 ont été émis.

Le 26 avril 2016, Yorkville a exercé 10 OCA de la tranche n°2 et a reçu 71.599 actions nouvelles (soit une augmentation de capital en valeur nominale de 4.773,27 euros).

Le tableau de suivi du financement figure sur le site internet de Novacyt sous : <http://novacyt.com/fr/autres-informations-reglementees/>

## **2. LISTE DES MANDATS**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires de la Société au cours de l'exercice.

NOM	FONCTIONS	DATE DE DEBUT DU MANDAT	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
DIRECTION GENERALE			
Graham MULLIS	Directeur Général	13 juin 2014	Assemblée générale 2017
Jean-Pierre CRINELLI	Directeur Général délégué	29 mai 2012	Assemblée générale 2018
CONSEIL D'ADMINISTRATION			

James WAKEFIELD	Président et membre du Conseil d'administration	13 juin 2014	Assemblée générale 2017
Graham MULLIS	Membre du Conseil d'administration	13 juin 2014	Assemblée générale 2017
Jean-Pierre CRINELLI	Membre du Conseil d'administration	29 mai 2012	Assemblée générale 2018
Andrew HEATH	Membre du Conseil d'administration	29 juin 2015	Assemblée générale 2018
Eric PELTIER	Membre du Conseil d'administration	29 mai 2012	Assemblée générale 2018
Alan HOWARD	Membre du Conseil d'administration	29 juin 2015	Assemblée générale 2018
Ed SNAPE	Membre du Conseil d'administration	27 octobre 2014	Assemblée générale 2017

Nous vous informons que les mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2015 ont été les suivants :

- Monsieur James Wakefield est également :
  - o *LLP Member* des Westbridge Capital LLP;
  - o Directeur de The Keyholding Company Limited;
  - o Directeur de Westbridge Fund Managers Limited;
  - o Directeur de Promedics Orthopaedics Limited;
  - o Directeur de Yorkmarsh Ltd;
  - o Directeur de Westbridge SME Fund GP Limited; et
  - o Directeur de Westbridge SME Fund FLP GP Limited.
- Monsieur Graham MULLIS est également :
  - o *LLP designated member* de Optivue LLP;
  - o Directeur de Chimera Homes Ltd;
  - o Directeur de MC8 Consultants Ltd ;
  - o Directeur de Lab 21 ;
  - o Directeur de Lab 21 Healthcare,
  - o Directeur de Microgen Bioproducts ;
  - o Directeur de Biotec Laboratories ; et
  - o Directeur de Selah technologies.
- Monsieur Jean-Pierre CRINELLI est également :
  - o Président de CUP 92
- Andrew HEATH est également :
  - o Vice-président d'Oxford Miomedica PLC ;
  - o Président de Shield Therapeutics PLC ; et
  - o Directeur non-exécutif d'Integrated Healing Technologies.
- Monsieur Eric PELTIER est également :
  - o Directeur Général de CUP 92
  - o Gérant de la société MACLIP
- Monsieur Ed SNAPE a également :
  - o Un mandat de membre du board of directors de Myoscience Inc. ;
  - o Un mandat de directeur non-exécutif d'Innoveas International Limited ;
  - o Un mandat chez SAI Holdings Inc. ;
  - o Un mandat chez Praine Management S.A. ; et
  - o Un mandat chez Sultan Scientific Limited.

Il est précisé que Monsieur Alan HOWARD n'a pas de mandats dans d'autres sociétés.

### 3. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2015, les salariés détiennent 0% du capital de la Société.

### 4. Filiales et participations

#### 4.1 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2015, la Société n'a pris aucune nouvelle participation et a créé la société holding Novacyt Asia Ltd située à Hong Kong, qui a elle-même créé le 29 mai 2015 une filiale en Chine, la société Novacyt China. Ces deux structures sont destinées au développement des ventes sur le continent asiatique

#### 4.2 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

#### 4.3 Répartition du capital et actions d'autocontrôle

##### Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social et des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2015 :

NOM	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
CUP 92	1 430 115	19,89%	19,89%
Aurinvest Capital 2	711 814	9,90%	9,90%
Merlin Residual Investments Ltd	584 268	8,13%	8,13%

Informations relatives à l'autocontrôle :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions :

- Destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise : néant ;
- Un contrat de liquidités a été conclu avec la société Louis Capital Markets pour animer les transactions sur nos titres sur Alternext et favoriser la liquidité des titres de la Société.

Au cours de l'exercice 2015, la Société a effectué les opérations suivantes sur ces propres actions :

- Nombre d'actions détenues au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 14 554 ;
- Achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 151 968 ;
- Cours moyen des achats : 4,605 euros ;
- Ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 136 829 ;
- Cours moyen des ventes : 4,628 euros
- Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015 : 29 693.

## 5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs (en milliers d'euros) :

Information sur les délais de paiement	Non échues	X < 30 jours	X < 60 jours	X > 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/12/2015	619	543	101	553	1 816

## 6. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## 7. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice : néant.

## 8. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce.

### 8.1 Novacyt SA

## RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

11

NATURE DES INDICATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
. Capital social.....	148 084	180 497	197 457	418 048	479 281
. Nombre des actions ordinaires existantes.....	148 084	2 707 462	2 961 851	6 270 723	7 189 213
. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
. Nombre maximal d'actions futures à créer.....					
. par conversion d'obligations.....					
. par exercice de droits de souscription.....					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
. Chiffre d'affaires HT.....	884 400	1 055 288	1 153 981	1 006 345	1 238 952
. Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<644 945>	<460 509>	<786 591>	<1 715 630>	<2 933 361>
. Impôts sur les bénéfices.....	<119 114>	<120 126>	<231 867>	<170 203>	<148 268>
. Participation des salariés due au titre de l'exercice.....					
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<684 705>	<556 247>	<993 322>	<1 765 205>	<12 755 279>
. Résultat distribué au titre de l'exercice.....					
<u>Résultats par action</u>					
. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision.....	<4>	<0>	<0,19>	<0,25>	<0,39>
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<5>	<0>	<0,34>	<0,28>	<1,77>
. Dividende attribué à chaque action.....					
<u>Personnel</u>					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	6	5	9	9	9
. Montant de la masse salariale de l'exercice.....	413 772	374 048	635 569	640 879	810 121
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales).....	165 280	153 906	232 118	270 423	335 553

## 8.2 Résultats consolidés

TABLEAU DES RESULTATS CONSOLIDES DES 2 DERNIERS EXERCICES		
Montants en k€	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Chiffres d'affaires	8 892	4 526
Résultat opérationnel courant	- 3 235	- 1 844
Résultat net total	- 13 908	- 3 912
Résultat net part du groupe	- 13 908	- 3 912
Capital	479	418
Capitaux propres, part du groupe	10 524	20 273
Dettes financières	- 3 373	1 021
Valeurs immobilisées nettes	1 980	1 630
Total du bilan	17 106	26 647
Dividendes		
Résultat par action (en unités)	- 1,93	- 0,88

## 9. Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital et évolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

### 9.1 Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code de commerce :

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale extraordinaire du 05.04.2013 (3ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	Néant
Assemblée générale mixte du 27.10.2014 (3ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des	26 mois / A pris fin par le vote de la 12ème résolution de l'assemblée générale mixte du 29.06.2015	Néant

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.		
Assemblée générale mixte du 27.10.2014 (4ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois / A pris fin par le vote de la 13ème résolution de l'assemblée générale mixte du 29.06.2015	<p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation) le 10 avril 2015 constatant une augmentation de capital de 16 666,66euros</p> <p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation) le 13 avril 2015 constatant une augmentation de capital de 2 133,33 euros</p> <p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation du 12 juin 2015) le 20 juillet 2015 constatant une augmentation de capital de 24 800 euros</p>
Assemblée générale mixte du 27.10.2014 (5ème résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois / A pris fin par le vote de la 14ème résolution de l'assemblée générale mixte du 29.06.2015	Mise en œuvre par le DG (subdélégation du 12 juin 2015) le 20 juillet 2015
Assemblée générale mixte du 27.10.2014 (7ème résolution)	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code Commerce	18 mois / A pris fin par le vote de la 16ème résolution de l'assemblée générale mixte du 29.06.2015	<p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation) le 10 avril 2015 constatant une augmentation de capital de 10 666,67 euros</p> <p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation du 12 juin 2015) le 20 juillet 2015 constatant une augmentation de capital de 1833,33 euros</p>

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale mixte du 27.10.2014 (9 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propre par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions	26 mois	Néant
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (11 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles de la Société ou de toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital	26 mois	Néant
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (12 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois / A mis fin à la délégation de la 3 <sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 27.10.2014	Néant
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (13 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois / A mis fin à la délégation de la 4 <sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 27.10.2014	<p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation) le 26 août 2015 constatant une augmentation de capital de 853,13 euros</p> <p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation) le 6 octobre 2015 constatant une augmentation de capital de 3144,67 euros</p> <p>Mise en œuvre par le DG (subdélégation) le 1<sup>er</sup> décembre 2015 constatant une augmentation de capital de 1152,87 euros</p>

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (14 <sup>ème</sup> résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois / A mis fin à la délégation de la 5 <sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 27.10.2014	
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (16 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code Commerce	18 mois / A mis fin à la délégation de la 7 <sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 27.10.2014	Néant

## 9.2 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société est composé de 7 189 213 actions d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro, toutes de même catégorie.

Au cours de l'exercice 2015, 918 490 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 410 000 actions résultant de l'augmentation de capital en date du 10 avril 2015 ;
- 32 000 actions résultant de l'augmentation de capital en date du 13 avril 2015 ;
- 399 500 actions résultant de l'augmentation de capital du 20 juillet 2015 ;
- 12 527 actions émises le 26 août 2015 et résultant de la conversion d'obligation convertibles souscrites le 31 juillet 2015 ;
- 47 170 actions émises le 6 octobre 2015 et résultant de la conversion d'obligation convertibles souscrites le 31 juillet 2015 ;
- 17 293 actions émises le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et résultant de la conversion d'obligation convertibles souscrites le 31 juillet 2015.

## 10. Rapport spécial sur les options de souscription ou achat d'actions et sur les actions gratuites

Chers actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux attributions d'actions gratuites.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et n'a attribué aucune action gratuite.

## **11. Mandat des commissaires aux comptes**

### Commissaire aux comptes titulaire :

DELOITTE & ASSOCIES  
Représenté par Laurent Halfon  
185 C Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

### Commissaire aux comptes suppléant :

BEAS  
195 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

## **12. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif d'une part et la Société ou l'une de ses filiales d'autre part**

Néant

## **13. Informations diverses**

Un contrat de cession de six brevets au profit de la Société Novacyt a été signé le 27 avril 2012 avec la Société MACLIP, détenue par M. Eric PELTIER, ancien Président Directeur Général de Novacyt. En contrepartie de la cession de ces six brevets, ce contrat prévoit le règlement à MACLIP d'un montant de 360 000 € HT en deux temps :

- 120 000 € HT le jour de la signature du contrat de cession (en date du 18 juillet 2012, la Société MACLIP a accepté d'accorder à Novacyt sur ce montant un crédit-vendeur qui ne produira pas d'intérêt avec échéance au 31 décembre 2012),
- et 240 000 € HT au plus tard le 30 juin 2015, au terme de l'avenant n°4 à la convention de crédit vendeur.

Cette dette a été intégralement soldée au cours de l'exercice 2015 ainsi que les intérêts afférents pour un montant de 11 300 euros.

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

---

*Le Conseil d'administration*